

INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS CONSULTATIFS CONCERNANT LA VIE SCOLAIRE A SAINT-ÉVARZEC

Les différents partenaires de la vie scolaire à Saint-Évarzec (élus, directeurs d'écoles, employés municipaux concernés, APE) informent les parents d'élèves et les invitent à participer à divers comités dont voici le détail :

COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES :

FRÉQUENCE : une fois dans l'année (à 18h30 en général)

LE BUT : informations sur le budget des écoles

REPRÉSENTATION DES PARENTS : 3 titulaires et 3 suppléants

COMITÉ CONSULTATIF DES STRUCTURES D'ACCUEIL :

FRÉQUENCE : 2 réunions dans l'année (à 18h30 en général)

LE BUT : informations sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire, des temps d'activités périscolaires, du restaurant scolaire, du centre de loisirs, du comité consultatif de la jeunesse, de l'espace jeunes et du transport scolaire.

REPRÉSENTATION DES PARENTS : 3 titulaires et 3 suppléants

COMMISSION DE RESTAURATION :

FRÉQUENCE : réunion du personnel concerné en interne toutes les 5 semaines

(un parent d'élève peut être invité à chaque commission)

LE BUT : informations par courriel de la précomposition des menus avec possibilité de réponse.

REPRÉSENTATION DES PARENTS : les parents du comité consultatif des structures d'accueil et les parents du conseil d'école

QUELQUES PRÉCISIONS :

Dans chaque comité devra figurer OBLIGATOIREMENT un membre d'une des deux écoles (deux choix possibles : un parent de la maternelle et deux parents de l'élémentaire ou inversement).

LA MUNICIPALITÉ DÉLÈGUE À L'APE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS COMITÉS EN MÊME TEMPS QUE LA PRÉPARATION DES LISTES POUR LE VOTE DES CONSEILS D'ÉCOLE. L'APE INFORMERA TOUS LES PARENTS DE LA DATE LIMITE POUR POSTULER.

Vous découvrirez les listes de VOS REPRÉSENTANTS et les informations sur les avancées de ces divers comités tout au long de l'année sur les panneaux d'affichage, les bulletins municipaux, la presse, les comptes rendus de l'APE et les différents sites internet concernés :

la mairie : www.saint-evarzec.bzh

l'école : leonarddevinci.toutemonecole.com

l'APE : apeleonarddevinci.e-monsite.com

VOUS POUVEZ CUMULER PLUSIEURS MANDATS Y COMPRIS LE CONSEIL D'ÉCOLE.

LE CONSEIL D'ÉCOLE : (organisé par le directeur de l'école aidé des parents candidats)

FRÉQUENCE : 3 réunions minimum dans l'année (à 17h).

LE BUT : consultation sur les aspects de la vie de l'école

REPRÉSENTATION DES PARENTS : 1 titulaire par classe et autant de suppléants